



# L'En'robé

**Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°236**

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 7 mai 2021. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour. Mais un seul a été réellement traité, celui concernant le cahier des charges pour le choix d'un nouvel assureur.

A l'évidence, et quoi qu'en disent certaines organisations patronales et syndicales, il s'agit bien de se débarrasser de l'assureur historique de la branche, Kérialis. Le Conseil d'Administration de Kérialis est composé de l'ensemble des acteurs de la branche. Certes, certains acteurs ont été suspendus de leur fonction, pour autant, cela reste notre assureur. Cette suspension, comme nous l'avons déjà écrit, est liée au fait que ceux-ci avaient manqué « *d'honorabilité* » envers l'institution de prévoyance.

En ce qui nous concerne, Kérialis reste pour nous l'organisme de prévoyance de la branche. Il n'est pas question que nous en changions. Un certain nombre d'organisations patronales et syndicales en ont décidé autrement. Ainsi, il est prévu de faire gérer la prévoyance, la retraite supplémentaire, la dépendance et l'Indemnité de Fin de Carrière par deux assureurs et un réassureur dans le cadre de la co-désignation.

La CFDT, la CFTC, l'UNSA, la SEACE et l'AEF ont voté pour, la CGT et le SAF contre, et la CGC, l'UPSA, FO, la CNA et la CNADA se sont abstenues. Notons que pour la retraite supplémentaire, FO a voté pour les deux assureurs et le réassureur.

Il semble bien que certains acteurs, tant patronaux que syndicaux, tentent de tourner la page concernant Kérialis. Mais il est clair que la CGT ne laissera pas faire. Elle utilisera tous les moyens à sa disposition pour faire en sorte que Kérialis reste le seul assureur de la branche.

Il faudra aussi compter sur la représentativité des organisations patronales et syndicales. Celle-ci pourrait rebattre les cartes et changer la donne. Nous pouvons espérer que ce soit dans le bon sens. Nous saurons cela dans les prochaines semaines.

## **Renforçons le poids de la CGT**

Afin de peser encore plus, il nous faut davantage d'adhérents dans notre organisation. Dans les entreprises de plus de 10 salarié.e.s, vous pourriez être à l'origine de la mise en place d'un Comité Social Economique afin de défendre les intérêts de l'ensemble de vos collègues. Vous pourriez aussi, dans tous les cas, participer aux instances de la branche. Il en est de même pour ceux qui travaillent dans les entreprises de moins de 10 salarié.e.s. Nous avons donc besoin de vous pour nous aider à défendre les intérêts des salarié.e.s de la branche. Vous avez été plus de 28% dans les TPE à nous avoir fait confiance et nous vous en remercions.

**Nous comptons donc sur vous.**

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « *Avocats* »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**